

Liberté d'expression : se battre pied à pied



Chassez le naturel... Les suites de la tragédie de Conflans-Sainte-Honorine ont donné à voir où se situent les obsessions du pouvoir alors que la France est confrontée au défi considérable de l'islam politique pourvoyeur de divisions sociales, et terreau dans lequel s'enracine le djihadisme meurtrier.

Alors certes, nous avons eu droit à de mâles proclamations à base de "no pasaran", de rodomontades accompagnées de quelques mesures ponctuelles trop tardives comme autant de gouttes d'eau dans la mer. Dans un premier temps les caricatures de *Charlie Hebdo* furent à nouveau revendiquées et brandies comme un étendard symbolique de la défense de la liberté d'expression, celle dont on nous dit qu'elle est constitutive de la République.

Malheureusement, le retour au réel ne s'est pas fait attendre. Nous avons vu rapidement toutes les citadelles politiques, universitaires et médiatiques reprendre la parole pour nous asséner leurs discours de complaisance et de soumission, appelant sans vergogne à la censure des opinions contraires. Une fois l'hommage national à Samuel Paty passé, Emmanuel Macron s'est précipité chez *Al-Jazeera* la chaîne qatarie pour rétro-pédaler et donner des gages. Une fois encore, les réseaux sociaux ont été accusés de tous les maux, et présentés comme les responsables directs de la décapitation. Les employés français des grands opérateurs de réseaux ont été convoqués pour se voir confirmer leur mission de sous-traitants privés de la censure d'État.

Puis naturellement, couverts par le bruit et l'émotion, le pouvoir a décidé de profiter de l'aubaine. On a ressorti de son placard Laetitia Avia confinée depuis l'échec de sa tentative liberticide avec pour mission d'en lancer une nouvelle, espérant cette fois-ci la complaisance du conseil constitutionnel. Et l'Assemblée nationale caporalisée a immédiatement voté un texte interdisant la diffusion d'images de forces de l'ordre en opération. Tout le monde a bien compris qu'il ne s'agit pas de la sécurité des forces de police, mais bien d'empêcher de montrer les violences policières telles que nous les avons vues se déployer au moment du mouvement des gilets jaunes et de la lutte contre la réforme des retraites.

Force est de constater que la revendication du droit au blasphème antireligieux est devenue l'arbre qui cache la forêt, car la liberté d'expression dans notre pays court aujourd'hui de graves dangers.

Un livre comme une arme

C'est la raison pour laquelle la lecture du remarquable ouvrage d'Anne-Sophie Chazaud "*Liberté d'expression, nouvelles formes de la censure contemporaine*" est indispensable. D'abord si l'on veut mesurer le danger et ensuite disposer d'un outil précieux pour participer au combat pour défendre notre liberté la plus fondamentale.

Les articles 10 et 11 de la Déclaration de l'homme et du citoyen posent les principes de la liberté de conscience et de son corollaire la liberté d'expression. L'auteur part du constat, irréfutable et terrible, du développement de la censure alors que nous sommes dans un contexte de développement inouï des canaux de communication. De cette situation, elle a souhaité identifier les ressorts. Parce que

les assauts subis par notre liberté d'expression sont nombreux et multiformes, il est nécessaire de voir ce qui les lie. Et si le résultat est le même qui est celui d'empêcher la libre parole quelle qu'en soit le support, les chemins qui y mènent ne sont pas les mêmes.

Qu'est-ce qui rattache la volonté d'empêcher, y compris par la violence la présentation des "*Suppliantes*" d'Eschyle à la Sorbonne sous un prétexte inepte, aux rodomontades ahurissantes d'un intellectuel de troisième ordre ou d'une journaliste réclamant sur le service public audiovisuel, la privation de parole des gens qui ne pensent pas comme elle? Comment comprendre les liens qui existent entre la disqualification de formes de critiques politiques qualifiées de complotistes, avec l'adoption de textes prétendant lutter contre "*la haine*" sur les réseaux? Quelle place occupe le harcèlement judiciaire dans les stratégies déployées par l'islam politique ?

Pour répondre à ces questions, Anne-Sophie Chazaud a analysé les censures auxquelles nous sommes confrontés pour les classer en trois catégories. À partir de l'identification de ceux qui en sont à l'origine, elle démontre la spécificité de chacune. Ce brillant triptyque pointe d'abord ce que l'auteur appelle les "*censures militantes à l'ère du premier degré*". Celles qui vont générer grâce à la pression ce que l'on va appeler par facilité "*l'autocensure*" qui pousse à intérioriser la contrainte en limitant sa liberté de parole.

Comme Anne-Sophie Chazaud l'indique, l'intolérance "*à toute forme de contradiction dialectique ou d'opinion divergente*" est désormais revendiquée. Nous renvoyant à l'exemple récent de Geoffroy de Lagasnerie penseur inconsistant accueilli triomphalement sans aucune contradiction sur le service public audiovisuel pour venir y revendiquer la suppression de la liberté d'expression. Il faut dire que quelques jours avant, toujours sur le même service public, Sonia Devillers journaliste payée par de l'argent public adoptait quasiment la même position. Malgré la loi, d'ailleurs jamais appliquée, qui impose le pluralisme à ce service public.

Il y a ensuite ce que l'auteur appelle, dans une analyse subtile, la "*généalogie de la morale contemporaine*", où elle identifie l'armée multiforme du camp du bien. Tous ces vigilants nourris d'une culture française particulière en matière de libertés publiques. Où l'on préfère souvent l'ordre à leur défense sourcilleuse. La liberté d'expression est en principe absolue, sauf si des intérêts généraux supérieurs nécessitent ponctuellement sa limitation.

Malheureusement comme le rappelle l'auteur, dans l'ordre juridique français, ce sont près de 400 textes qui l'encadrent, le pire étant atteint, comme il le souligne, avec les lois mémorielles. Alors à partir de leurs positions de pouvoirs qu'il soit intellectuel, académique, institutionnel, associatif ou simplement sociologique, il y a ceux qui essaient d'imposer leur doxa par différents canaux législatif, médiatiques, éditoriaux sans oublier les voies judiciaires. Dans les prétoires où elle rencontre malheureusement trop souvent un écho au sein d'une magistrature parfois complaisante.

Enfin, Anne-Sophie Chazaud nous demande de ne pas oublier que

"l'externalisation sociétale et la judiciarisation privée des entraves à la liberté d'expression ne doivent toutefois pas masquer l'un des marqueurs principaux de la période actuelle qui se caractérise par un recours certain de la censure en son sens traditionnel, émanant du pouvoir, sous ses différentes formes."

Anastasia pas morte

Anastasia pas morte, oh non! Mais elle s'est adaptée comme le montre le système mis en place avec l'arrivée d'Emmanuel Macron où un pouvoir minoritaire dans le pays dispose de la maîtrise de l'es-

sentiel des médias. Mis à sa disposition par les grands intérêts qui ont favorisé son arrivée à l'Élysée. Comme si cela n'était pas suffisant, il multiplie les tentatives visant à museler à sa façon les réseaux sociaux. Qui présentent le danger de véhiculer, certes parfois le pire mais souvent le meilleur, et constituent désormais pour une opinion publique complètement défiante vis-à-vis de la presse, une source d'information indispensable. Chaque événement, aussi minuscule soit-il, est l'occasion de les mettre en cause, y compris comme le rappelle l'auteur avec les agapes de fruits de mer de François de Rugy ou les exhibitions vidéo de Benjamin Griveaux.

Ce panorama permet de prendre conscience que l'articulation de ces trois mécanismes "fait système". Le diagnostic d'Anne-Sophie Chazaud n'est pas très encourageant:

"pressé par les injonctions d'une morale militante véhémement, accablé par un regain de violente intolérance religieuse, hystérisé par la bêtise au front de taureau du premier degré, contraints de détourner les yeux d'un réel qu'il ne saurait commenter qu'en termes autorisés, harcelé par l'instrumentalisation judiciaire, accablé d'inventions législatives toujours plus liberticides, surveillé de près par un pouvoir politique grimé en maître de vertu, le citoyen épris de liberté ne dispose plus désormais pour s'exprimer que d'un champ réduit".

Mener le combat avec Anne-Sophie Chazaud

C'est justement ce constat du mauvais état de la liberté d'expression qui donne à la lecture de ce livre un caractère indispensable. L'acuité et l'intelligence du propos sont servis par l'écriture élégante et ciselée que ses lecteurs connaissent bien. L'auteur l'a mise au service de ce qui est finalement un instrument de combat pour des temps difficiles.

Car comme elle le souhaite, si son ouvrage est l'examen d'un "paysage sinistré", il fournit aussi les outils "afin que cette liberté fondamentale fasse désormais l'objet d'une défense pied à pied."

Régis de Castelneau